

Conseil Municipal 24 mars 2009

1° Ordures Ménagères

2° Travaux 2009 - Espaces verts – Fleurissements

3° Loyers logements communaux

4° Affectation des résultats 2008

5° Vote du budget primitif 2009

6° Vacations funéraires

7° Divers

- **Informations CCPN**
- **Informations SIA3V**

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE 24 MARS 2009.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 20 heures au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BALLEVRE Jean-Jacques, Maire.

Etaient présents :

M. DERU Claude – Mme DE GOBBI Sarah – Mme TALAGA Joëlle – M. SENSER Gérard –
M. MONTALBANO Jean-Pierre – Melle WEINACKER Angèle – M. GERARD Michel –
M. MATZ Jean-Pierre – M. CLAMME André – Melle PICQ Anne-Louise – M. BIEGEL Fernand
Mme MULLER Mireille – M. PENNERAD Pascal – M. MULLER Serge

Absents excusés : néant

Procuration : néant

Secrétaire de séance : Mme THIEL Marie Noëlle

1° Ordures Ménagères

M. le Maire expose la problématique du coût de plus en plus élevé du traitement des ordures ménagères ainsi que les frais de la déchetterie de Valmont et l'Hôpital.

- ❖ Les frais déchetterie en 2008 étaient de 5 053.07 € en 2009 ils seront de 7 025.00 €
- ❖ La contribution des OM en 2008 était de 37 323.83 € en 2009 elle sera de 41 557.00 €

A noter la prise de compétence des O.M. par la Communauté des Communes du Pays Naborien à compter du 1 janvier 2009.

Compte tenu des diverses augmentations le Conseil Municipal décide à l'unanimité de majorer de 11.00 € / par habitant le coût des OM.

Tarif applicable à compter du 1^{er} janvier 2009

REDEVANCE DES OM A COMPTER DU 1er trimestre 2009	En EUROS	Par Facture
Foyer d'1 personne	104.00 €	34.66 €
Foyer de 2 personnes	186.00 €	62.00 €
Foyer de 3 personnes	242.00 €	80.66€
Foyer de 4 personnes	301.00 €	100.33 €
Foyer de 5 personnes	360.00 €	120.00 €
Foyer de 6 personnes et plus	422.00 €	140.66 €
Artisans et commerçants	242.00 €	80.66 €

2° Travaux 2009 - Espaces verts – Fleurissements

Travaux 2009

- ❖ Demande d'aide exceptionnelle au Ministère de l'Intérieur

Le Conseil Municipal examine le projet de la réfection rue de la Nied (à partir de la ferme DOUCHER jusqu'au pont de la Nied soit une distance de 750 m). Cette réalisation permettra de continuer sur un autre projet à l'échelon intercommunal, c'est-à-dire un chemin de randonnée vers la forêt de Folschviller et une liaison avec les chemins existants du côté des communes du Centre Mosellan.

Vu que le montant prévisionnel estimatif s'élève à : 22 705.00 € H.T.

Le Conseil Municipal sollicite une aide exceptionnelle de Madame ALLIOT-MARIE, Ministre de l'Intérieur, qui nous l'espérons examinera notre dossier avec intérêt afin que le développement du tourisme et les chemins de randonnées puissent se réaliser dans notre commune et vers les communes limitrophes.

❖ Demande de subvention au titre des amendes de Police.

A la demande de nos administrés, et afin de renforcer la sécurité routière rue de l'Eglise il serait souhaitable d'aménager un carrefour surélevé.

Vu que le montant prévisionnel estimatif s'élève à 6 670.10 € H.T.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention exceptionnelle au titre des amendes de police auprès du Conseil Général.

❖ Etude de zonage d'assainissement collectif et non collectif.

La Commune d'Altviller a l'obligation d'établir le zonage de l'assainissement (eaux usées, eaux pluviales).

Une étude de zonage de l'assainissement est nécessaire en vue de mettre à jour la base de données départementales.

Le coût estimatif des travaux : 4 220.00 € H.T.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès de l'agence de l'eau.

• Fleurissement et tonte des espaces verts de la Commune.

Le fleurissement sera fait par le CAT le village pour un montant de : 310.00 € H.T / par saison printemps et automne.

Entretien et tonte des espaces verts (6 passages) pour un montant de 4 520.00 € H.T

• Entretien des chaudières des bâtiments publics

L'entretien annuel des chaudières du logement école et du presbytère pour 2009 a été confié a la SARL IDCS de Faulquemont pour un montant de 230.00 H.T

3° Loyers Logements Communaux

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les loyers des logements communaux en les indexant sur l'évolution de référence des loyers par l'INSEE en fonction de la date d'entrée dans le logement.

D'autre part, le Conseil Municipal a décidé d'appliquer la révision de prix des baux (locations des terres communales) en fonction de la variation de l'indice des fermages.

4° Affectation des résultats 2008

Compte tenu des résultats du compte administratif 2008 le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice d'un montant de 144 751.31 € :

Section Investissement Recettes

Cpte 001 excédent antérieur reporté	37 456.74 €
Cpte 1068 excédent de fonctionnement	50 509.48 €

Section Fonctionnement Recettes

Cpte 002 excédent antérieur reporté	56 785.09 €
-------------------------------------	-------------

5° Vote du budget primitif 2009

M. Ballèvre présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif principal pour l'exercice 2009, chaque membre étant en possession d'un exemplaire de ce document.

Il est arrêté en mouvements budgétaires à la somme de 524 672.00 € se décomposant comme suit :

<u>SECTIONS</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
INVESTISSEMENT	183 292.00 €	183 292.00 €
FONCTIONNEMENT	341 380.00 €	341 380 .00 €
TOTAUX	524 672. 00 €	524 672 .00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2009

6° Vacations funéraires

Suivant la réforme des vacations funéraires (loi 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire dont certaines dispositions sont d'applications immédiates.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'appliquer le taux unitaire de vacations funéraires à 25 Euros.

7° Divers

- Informations CCPN et notamment sur le Budget
- Informations SIA3V (budget)
- Informations Syndicat des Eaux de Barst (Budget)
- Informations sur ACHBL cotisations et informations du représentant municipal
- Travaux salle informatique (Mairie) opérationnel comme convenu à partir du 20 avril
- Tournée annuelle des points d'eau. Les essais sur nos poteaux d'incendie seront réalisés durant la période du vendredi 17/04/2009 au lundi 20/04/2009.
- Informations sur la Carte Communale suite à la réunion du 17 mars 2009

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre la majorité des membres présents

ALTVILLER Le 27 mars 2009

Le Maire

M. BALLEVRE Jean-Jacques